



Les payes complexes du spectacle : artistes et techniciens intermittents

14 et 15 mars 2019 – 2 jours à Paris - 660 € TTC*

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, d'une structure de spectacle vivant (compagnie, ensemble artistique, festival, lieu...) qui souhaitent valider leurs connaissances et pratiques de la paye. Salariés ou intermittents du spectacle qui souhaitent traiter la paye de leur structure. Toute personne chargé/e de la gestion du personnel

Pré-requis : Une pratique de la paye est préférable au bon suivi de cette journée.

OBJECTIFS

Valider et sécuriser vos pratiques de paye. Vous informer des dernières nouveautés en matière de paye (application de la retenue à la source, nouvelle réglementation cotisation formation...).

CONTENU DÉTAILLÉ

- Identifier les différentes caisses spécifiques aux entreprises de spectacle et les obligations en matière de cotisations
- Vérifier les obligations liées à l'embauche d'un salarié et les documents à lui remettre (contrats de travail, bulletin, attestation Pôle Emploi de fin de contrat...)
- Identifier le champ d'application des différentes annexes
- Comprendre les assiettes de cotisations et les Spécificités applicables aux emplois d'intermittents (plafonds applicables pour les artistes, plafonds applicables pour le personnel technique, caisses et taux spécifiques, majoration liée à la caisse des Congés Spectacles.....)
- Valider sa pratique par des exemples de payes d'artistes et de personnel technique
- Déterminer les obligations en matière de frais professionnels (remboursement soumis à cotisations ou non, application d'abattement pour frais professionnels et cumul de défraiement...)
- Taux particuliers pour certains salariés (cadre, fonctionnaire en activité accessoire)

VOTRE INTERVENANT EXPERT

Tanguy Berthelot-Ritzen - Directeur du CAGEC et Directeur du Service paye et gestion sociale depuis plus de 20 ans (2500 payes par mois, 300 clients, des références prestigieuses : l'Auditorium du Musée d'Orsay, la Compagnie Carolyn Carlson...).



MÉTHODE

De nombreux exemples et cas pratiques. Une large place est laissée aux questions des participants. Chaque participant repart avec un dossier avec les principaux textes législatifs, les jurisprudences et les corrigés des bulletins

THEMES COMPLEMENTAIRES

- Les contrats des intermittents
- Convention collective des entreprises artistiques et culturelles

ET APRES...

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des intervenants. Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans le mois qui suit la formation.

FINANCEMENT

* Le CAGEC n'est pas assujéti à la TVA pour la formation.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

Dans la grande majorité des cas, le financement total de la formation est possible par votre OPCA (Afdas, Uniformation...).

LE CAGEC CHEZ VOUS !

Ce thème peut être organisé chez. Vous y gagnez en temps et en coût de déplacement. Pensez-y ! Retrouvez tous nos thèmes LE CAGEC CHEZ VOUS ! sur le site internet.

EVALUATION DES ACQUIS

La formation est évaluée par un QCM de 5 à 10 questions.

VALIDATION

- Une « attestation de formation détaillée » transmise dans les 10 jours et incluant les résultats du QCM
- Une évaluation écrite/orale en fin de la formation
- Un bilan « à froid » 6 mois après la formation pour mesurer la mise en pratique

VOTRE CONTACT

Sylvie Ricordaire

02 40 35 87 30



formation@cagec.fr

www.cagec.fr

Document non contractuel
Crédits photo : @fotolia.com
Copyright CAGEC©

LES PETITS +

- Avec le Directeur du Service Paye du CAGEC (2500 payes par mois - 300 clients)
- Des réponses précises sur vos situations professionnelles
- Dossier avec les principaux textes, les jurisprudences et les corrigés des bulletins
- Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF (label qualité et professionnalisme), membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP), inscrit au répertoire Data Doc.



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Financement du stage

AFDAS

Uniformalion

Pôle Emploi

Financement personnel

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.

Fiche d'information

Les payes complexes du spectacle - 14 et 15 mars 2019 - Paris

Nom et prénom :

Quelle est le niveau de votre formation initiale et précisez son intitulé :

- I et II
- III
- IV
- V

Quel est le titre de votre poste actuel ou de votre fonction :

Avez-vous une connaissance préalable du thème traité dans la formation ?

une bonne connaissance une approche non

Est-ce vous qui traitez actuellement les payes de votre structure ? oui non

Nombre de salarié intermittents : environ

Nombre de salariés au régime général : environ

Quelle est votre convention collective :

Pour compléter ce thème vous pouvez également suivre ? (à cocher si intéressé/e)

- Les contrats des intermittents
- Convention collective des entreprises artistiques et culturelles

Quelle est votre motivation pour suivre cette formation ? Qu'en attendez-vous ?